

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

18 décembre 2012

Présents : Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusées : Agnès BADIOU et Stéphanie LAC

Absents : Yves GIRE

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 14 h

Rappel ordre du jour :

- Délibération : renouvellement convention ATESAT
 - Délibération et convention OPAC pour la gestion des pavillons,
 - Désignation d'un agent recenseur,
 - Délibération dépenses d'investissement,
 - Location d'un gîte à un particulier,
 - Questions diverses.
-

• **Signatures du Registre des présences**

• **Délibération : renouvellement convention ATESAT**

L'ATESAT est l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire par l'intermédiaire des services de la DDT ; cette assistance porte sur les domaines de la voirie (voies communales et chemins ruraux).

L'accès à cette prestation doit être concrétisé par la signature d'une convention et le coût annuel pour accéder à cette prestation s'élève à environ 60 € pour la commune de Moudeyres.

Les membres du Conseil Municipal de Moudeyres décident de solliciter l'ATESAT au titre de la mission de base et des missions complémentaires. Ils autorisent le Maire à signer cette convention et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2013.

• **Délibération et convention OPAC pour la gestion des pavillons**

La famille Duran-Leblanc a déménagé et habite dorénavant le 1^{er} pavillon (celui de droite). La fin du déménagement vient d'avoir lieu et l'état des lieux doit être réalisé ces jours ci.

Il reste donc 2 logements libres, et l'absence des loyers correspondants conduit à un manque à gagner important pour la commune (environ 12 000 € par an).

Après discussion entre les membres du Conseil, il est proposé de faire appel à l'OPAC et de signer une convention avec lui.

L'OPAC se chargera de recruter un locataire et de le présenter à la mairie de Moudeyres qui validera le choix en dernier ressort. L'OPAC se chargera de la gestion de cette location : bail, état des lieux, loyers, sortie du locataire, etc.

Pour assurer cette mission, l'OPAC perçoit 10% sur le montant des loyers.

Les membres du Conseil Municipal de Moudeyres décident de solliciter l'OPAC au titre de la gestion des pavillons. Ils autorisent le Maire à signer la convention avec l'OPAC.

• Désignation d'un agent recenseur

En partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population. L'objectif de ce recensement est de mesurer et d'analyser qualitativement et quantitativement la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Moudeyres sera cette année concernée par le recensement qui démarrera le jeudi 17 janvier.

Dans ce cadre les communes :

- conservent la responsabilité du recrutement des agents recenseurs ;
- préparent la collecte ;
- forment les agents recenseurs sur les aspects organisationnels ;
- assurent l'organisation des sessions de formation ;
- assurent l'encadrement direct et le suivi des agents recenseurs ;
- contribuent à la qualité de la collecte en apportant un appui aux agents recenseurs ;
- veillent à l'exhaustivité de la collecte ;
- veillent au respect de la confidentialité des données ;
- assurent l'information des habitants sur la base de supports mis à leur disposition par l'Insee.

Depuis 2004, la collecte des informations est organisée et contrôlée par l'Insee. Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui reçoivent, à ce titre, une dotation forfaitaire de l'État.

L'appel à candidature pour recruter un agent recenseur a été conduit depuis près de 2 mois (affiche à la Mairie). Un seul candidat a été identifié. Le Conseil doit donc valider cette candidature et fixer sa rémunération, pour laquelle l'INSEE verse une contribution.

**Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la candidature de Rémy Fargier comme agent recenseur pour la commune de Moudeyres,
Les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer la rémunération à 600 € brut pour l'ensemble de la mission.**

RECENSEMENT

1. Un agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement.
2. Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.
3. L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.

L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux questionnaires différents :

- le premier, intitulé feuille de logement, comporte 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement. L'agent recenseur dépose une « feuille de logement » par logement ;
- le second, le bulletin individuel, comprend 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.

Ces deux questionnaires sont accompagnés d'une notice d'information sur le recensement.

Jusqu'à quand pouvez-vous remettre vos questionnaires ?

- Jusqu'au **samedi 16 février 2013**.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

• **Délibération dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de financer les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur du quart des crédits de l'exercice 2012.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart du montant des dépenses de l'année 2012.

• **Location d'un gîte à un particulier**

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil que Madame Florence Giroud a fait une demande de location à la mairie pour le printemps prochain (environ 3-4 mois) d'un des gîtes municipaux du presbytère. Les modalités contractuelles (montant du loyer, etc.) de cette location font l'objet d'un débat.

Le Maire Raymond Gagne rappelle que le gîte ne pourra donc pas être disponible à la location touristique pour la saison, et que cette location rapporte au moins 2000 €.

Dans l'hypothèse où ce type de situation se reproduirait, Raphaël Allirand propose qu'une règle soit établie pour préciser le montant d'une location très temporaire pour les habitants de Moudeyres

Philippe Gentes suggère que le loyer du 1^{er} mois soit offert.

Après débat, le montant de la location est retenu à 250 € par mois (consommation d'eau comprise). L'électricité sera réglée en plus, en fonction de la consommation réelle enregistrée.

La mairie établira le contrat de location et procédera au relevé du compteur électrique.

**Les membres du Conseil Municipal de Moudeyres décident de louer le gîte du presbytère à Florence Giroud pour la durée des travaux de sa maison.
Le montant du loyer sera de 250 € augmenté des charges d'électricité.**

• **Questions diverses**

Fin d'année

La mairie sera fermée du **24 décembre au 4 janvier au matin.**

Une permanence aura lieu le **lundi 31 décembre de 9 à 11 h** pour les dernières inscriptions de l'année sur les listes électorales.

Les vœux à la population auront lieu le dimanche 6 janvier, Marie Pointeau s'occupe de l'achat des cadeaux pour les enfants ; Florence Giroud organise le goûter. Marie Pointeau se chargera de communiquer les informations sur cette manifestation et sur les horaires d'ouverture de la Mairie dans la presse et sur le site Internet de la commune : www.moudeyres.fr.

Pour les anciens qui n'ont pas pu se rendre au repas de décembre (ceux qui ont des problèmes de santé et qui les années précédentes se rendaient au repas), un cadeau leur sera porté.
Raymond Gagne sollicite sans succès des volontaires du Conseil pour se charger de cette mission....

**LE MAIRE RAYMOND GAGNE ET LE CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTERONT LEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNEE
A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE MOUDEYRES
LE DIMANCHE 6 JANVIER 2013 A L'ASSEMBLEE A 15 H**

**A CETTE OCCASION LES ENFANTS DE LA COMMUNE
RECEVRONT UN CADEAU OFFERT PAR LA MUNICIPALITE
AUTOUR D'UNE GALETTE PARTAGEE PAR TOUS**

Fin de séance 15 h 30